

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1751

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Monopoly nouveau est cantonal

Uri et Glaris se vendent au prix fort dans le nouveau jeu capitaliste où l'on mise désormais sur les territoires cantonaux plutôt que sur les lieux de ville

Yvette Jaggi (10 octobre 2007)

Bouleversement des valeurs. Le nouveau Monopoly suisse met le canton d'Uri à la 22e et meilleure case géographique, celle qu'occupait traditionnellement le très riche *Paradeplatz* de Zurich. Elle jouxte l'autre case la plus chère, où se retrouve désormais un autre canton de Suisse centrale, Glaris, au lieu de la place Saint-François de Lausanne, qui a effectivement perdu de son prestige d'antan.

En début de parcours, les plus modestes et avantageuses cases du fameux jeu immobilier, lancé en 1934 comme une parodie anticapitaliste, sont désormais occupées par les cantons les moins cotés, Soleure et Schaffhouse, qui remplacent de modestes espaces publics des villes de Coire et, justement, de Schaffhouse.

Quant aux cantons romands urbains, ils se situent dans les profondeurs du classement: Genève se retrouve 14e sur 22, Vaud 16e, Neuchâtel 20e. Seuls le Valais (6e) et le Jura (8e) tirent leur épingle du jeu – c'est le cas de le dire – à l'instar de

plusieurs cantons montagnards ou périphériques.

Comment en est-on arrivé à ce curieux classement, de toute évidence établi selon des critères inconnus des statisticiens? Tout simplement par un de ces "sondages popu" à la mode, organisé sous la forme, dévoyée et manipulable à l'infini, du vote par Internet et par SMS. Un clic de souris, un appui sur *send*, et voilà une volonté valablement exprimée.

Or donc, en mars dernier, la filiale suisse de la société américaine Hasbro, productrice du Monopoly, a lancé "*la lutte des cantons*" pour les 22 places disponibles sur le carton de jeu – le Tessin italophone étant d'emblée hors concours. Une centaine de milliers de suffrages sont rentrés, au terme d'une campagne passablement agitée en Suisse alémanique où les médias régionaux, radios locales en tête, ont battu le rappel des "*citoyens*". En Suisse centrale, en Argovie (3e) et dans les deux Bâle (4e), on a ouvertement exploité le réflexe anti-Zurich (10e) et autres richards environnants (Zoug

classé 12e, Nidwald 15e ou Schwytz 19e).

Tel est le nouvel ordre ludique national proposé désormais aux amateurs de Monopoly et d'affaires non plus immobilières mais territoriales: les cantons alpins avant les urbains, la Suisse centrale plus chère que l'orientale et la romande, le Tessin aux confédérés absents.

Perspective analogue outre-Jura. Les Français votent jusqu'au mercredi 10 octobre pour désigner les villes qui, pour l'édition spéciale à paraître à l'occasion des élections municipales du printemps prochain, remplaceront les noms des rues, places et gares de Paris. Des indiscretions (ciblées?) annoncent l'excellente position conquise par la cité de Montcuq, 1'150 habitants, chef-lieu de canton dans le Lot, rendue célèbre dans *Le Petit Rapporteur*, émission télévisée de Jacques Martin, récemment décédé... De quoi faire sursauter les défenseurs du *top eight* des villes françaises, de Dunkerque ou Perpignan à Metz ou Lens.